

Ecole élémentaire Pierre JONCHERY –Châtelailon-Plage-

# Compte rendu du conseil d'école

Lundi 26 juin 2017

18 h / 20 h

## 1°) Personnes présentes :

<b>Enseignants :</b> Mme FAUCHER (CP) Mme LEFEVRE (CP/CE1) Mme LEPRÊTRE (CE1/CE2) Mme DELAVEAU (CE2/CM1) Mme LACROIX (CM1/CM2) M. HÉBERT (CM2, directeur)	<b>Représentants de parents d'élèves présents de droit :</b> <b>Représentants de parents d'élèves présents de droit</b> - Mme BONFILS - Mme COUTURIER - Mme FERJOU - M. MEUNIER	<b>Membre du RASED :</b> - Mme AUDOUIN  <b>IME (invitée) :</b> - Mme GERALD - Mme LANIES (chef de service IME) - Mme COMPAIN  <b>Education Nationale :</b> M. FLORENTIN (représenté par Mr HEBERT)
<b>Représentants de la mairie :</b> - M. LEBAS (maire-adjoint « Enfance, Jeunesse, Éducation) - Mme ANDRÉ-TOUMIT		

## 1°) Retour sur le précédent compte-rendu du conseil d'école (13/03/2017)

Le point concernant les travaux à effectuer (3°- Questions relatives à la municipalité) a été modifié à la demande de M. LEBAS : « Monsieur LEBAS signale que, cet été, les travaux de deux classes (celles de Mme LEPRÊTRE et de M. HÉBERT) étaient programmés. Mais en raison du coût important de la réfection du toit de l'école maternelle Jonchery, ils doivent être ajournés. Toutefois, ces classes doivent être refaites rapidement pour être mises au même niveau que les autres. Les enseignants indiquent que les murs de la classe de Madame LEPRÊTRE sont les plus dégradés (des champignons apparaissent sur tout un pan) et M. HÉBERT demande qu'une solution, au moins temporaire, soit trouvée pour accueillir convenablement les élèves et leur enseignante.

*Un constat sera donc fait par la mairie et une solution trouvée. »*

Un constat a été fait peu après le conseil d'école et une solution temporaire devrait être trouvée avant d'envisager d'autres travaux plus importants.

## **2°) Fonctionnement de l'école**

### **a-Prévisions d'effectifs pour la rentrée 2017**

- 31 CP
- 28 CE1
- 24 CE2
- 33 CM1
- 29 CM2

145 élèves au total.

### **b- Équipe enseignante à la rentrée 2017**

Deux enseignantes ont obtenu une mutation à la rentrée prochaine :

- Mme BRITEAU qui assurait la décharge de direction (25%) de Monsieur HEBERT depuis 7 ans a obtenu un poste à l'école élémentaire de Marsilly. Le nom de l'enseignant(e) qui lui succédera n'est pas encore connu.
- Madame GÉRALD qui occupait le poste de l'Unité d'Enseignement depuis 2 ans à l'école mais qui était administrativement rattachée à l'IME des Boucholeurs est nommée sur l'école Paul DOUMER à La Rochelle. Mme Anne-Maude COMPAIN, rattachée à l'IME des Boucholeurs, devrait occuper ce poste à la rentrée.

### **c-Configuration des classes à la rentrée prochaine**

Les configurations de classes ne sont pas encore arrêtées. A fortiori, la répartition des élèves non plus. Les listes des classes seront affichées le vendredi 1<sup>er</sup> septembre, en fin d'après-midi.

Problème d'équilibre évoqué dans la répartition des élèves sur les écoles Pierre JONCHERY et Paul MICHAUD. A la prochaine rentrée, en CM2, il y aura 29 élèves à JONCHERY (où 3 nouveaux arrivants en CM2 ont été inscrits) contre 16 à MICHAUD.

### **d- Organisation de la journée et de la semaine scolaire à la rentrée 2017**

Le décret n'a pas encore été publié. L'année scolaire 2017-2018 connaîtra la même configuration que cette année au niveau de l'organisation scolaire.

### **e- Retour sur les projets pédagogiques financés par la coopérative scolaire**

La coopérative scolaire a financé toutes les sorties d'une journée s'inscrivant dans les projets des différentes classes (transports et, le cas échéant, entrées), ainsi que les adhésions des élèves à l'USEP des 4 classes concernées.

Les ressources de la coopérative scolaire, hormis une subvention annuelle de la mairie et les cotisations de ses membres, sont les produits des manifestations qu'elle organise. Au regard de l'implication déclinante des parents dans l'organisation du vide-grenier et de la kermesse cette année, il n'est pas du tout certain que ces manifestations puissent continuer à être organisées dans le futur. Cela amènera inévitablement l'école à reconsidérer la nature des projets d'ouverture vers l'extérieur qu'elle propose à ses élèves.

## **f- Projet de classe transplantée année scolaire 2017-2018**

Un nouveau séjour est envisagé pour les élèves de CM1 et de CM2 de l'école pour lequel la coopérative scolaire contribuera une nouvelle fois de manière importante. Les moyens de la coop le permettent encore. Pour l'avenir, rien n'est assuré.

Le projet de classe de neige va être reconduit. Le montant demandé par famille sera de 280 €. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par le conseil d'école. Le séjour se déroulerait du 16 mars au 23 mars 2018. 62 élèves seraient concernés (contre 75 en mars 2016). Une présentation du projet sera faite aux parents des élèves concernés avant les vacances de la Toussaint.

## **g- Exercices d'évacuation réalisés au cours de l'année**

Comme annoncé en début d'année et conformément aux textes, 5 exercices ont eu lieu :

- 2 alertes incendie : 24 novembre et 6 avril
- Alerte intrusion (PPMS) : 14 octobre
- Alerte tremblement de terre : organisé de manière échelonnée dans les classes sur la période 3 à partir du 20 janvier.
- Alerte submersion marine : 19 mai

## **h- Absentéisme**

De septembre à fin mai, le taux d'absence global s'est élevé à 3,48 % (augmentation légère par rapport à l'an dernier). La moyenne sur ces 9 mois selon les classes va de 2,36 % à 4,03 %.

Il est rappelé que les absences ne peuvent être justifiées que par des raisons de santé, des événements familiaux exceptionnels nécessitant le départ de l'enfant avec sa famille. Les vacances ne rentrent pas dans ce cadre-là. Toute demande d'absence prévisible sortant du cadre rappelé par le règlement intérieur doit être adressée au moins 30 jours avant à Monsieur le directeur des services académiques de l'Éducation Nationale.

Les absences pour motifs non valables sont signalées à ce dernier.

## **i- Informations sanitaires**

Il est rappelé que les parents doivent immédiatement signaler au directeur toute maladie contagieuse dont serait victime leur enfant. Des mesures de décontamination des locaux, de renforcement de l'hygiène, d'éviction peuvent être prises le cas échéant afin de ne pas propager la maladie.

Il semble nécessaire de l'inscrire dans le règlement intérieur. Cela sera proposé lors du premier conseil d'école de l'année prochaine.

Dans les classes, nécessité de remplacer les essuie-mains en tissu par des distributeurs de papiers. Cette demande a bien été notée et validée par les représentants de la mairie.

## **j- Fête de l'école**

La date prévue était ce vendredi 30 juin, à partir de 18 h. Mais le peu d'entrain des parents à s'inscrire pour animer les stands rend incertain le déroulement de la kermesse. Une décision quant à sa tenue sera prise demain en fin d'après-midi.

### **3°) Questions relatives à la municipalité**

**Travaux et interventions réalisés, à venir ou demandés :**

**Intervention effectuée :**

- Une poubelle supplémentaire a été installée dans la cour.
- Les ordinateurs de classe et ceux de la salle informatique sont opérationnels.

Travaux à venir :

- L'école devra être opérationnelle pour accueillir des personnes à mobilité réduite à la rentrée 2018
- Remplacement des vitres des sas à chaque extrémité des couloirs

**Demandés :**

- Installation de stores extérieurs aux fenêtres des classes côté allée de Montmeillant (est) :

Les fortes chaleurs ont entraîné des températures dans les classes de 32-33 °C le matin. Ce phénomène devient habituel en septembre (et même octobre maintenant) et en mai-juin. M. HEBERT demande qu'un plan d'équipement soit prévu pour que toutes les fenêtres des classes soient pourvues de stores.

Rappel : Il est demandé aux services techniques de la ville de ne pas pénétrer dans la cour de l'école pendant les temps d'accueil ou de récréation des élèves. Plusieurs intrusions ont ainsi eu lieu ces dernières semaines sans autorisation, alors qu'il aurait parfois suffi d'attendre 5 minutes.

### **4°) Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 19 h 30.

Le directeur  
D. HEBERT

La secrétaire de séance  
S. LACROIX

**Compte rendu transmis à :**

- M. le Maire de Châtelaiillon-Plage
- M. le Maire-Adjoint chargé des Affaires scolaires de Châtelaiillon-Plage
- Mme la présidente de la commission scolaire de Châtelaiillon-Plage
- M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription de La Rochelle-Sud
- M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, ASH
- Mmes et Mrs les parents d'élèves
- Mmes et Mrs les enseignants